

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-8-10-8

Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

Service consulté

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA) ET AUTRES ACTIONS

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'un montant total de 39 785 €, pour permettre le développement de sept micro-projets locaux d'insertion sociale et professionnelle, validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) sur l'ensemble du département, et de deux actions de levée des freins à la mobilité sur la région mulhousienne et la région colmarienne. Ces interventions s'adressent aux bénéficiaires du rSa.

L'Assemblée départementale a voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2019, abondé de 10 000 € en Décision Modificative le 21 juin 2019, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA ».

Ainsi, chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA), présidée par les Conseillers départementaux, peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Les projets sont étudiés au vu de leur pertinence avec la politique d'insertion. Ils présentent la caractéristique d'être adaptés aux besoins des territoires concernés et de répondre à plusieurs critères, notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ces interventions collectives sont complémentaires à l'accompagnement individuel assuré par les référents.

Les projets sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux du Département et validés par les membres des CTSA.

Puis, chaque action retenue fait l'objet d'un examen attentif par des représentants des services insertion au sein des CTSA, sur la base :

- du bilan de l'action lorsqu'il s'agit d'une reconduction,
- des moyens matériels et humains mis en œuvre,
- du budget prévisionnel.

Eu égard au budget alloué, le financement de ces projets est limité.

A l'issue de cette étude, ils sont alors soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental.

De manière générale, le bilan des actions conduites en 2018 fait apparaître tout l'intérêt de ce type de micro-projets pour l'insertion sociale, voire socioprofessionnelle des bénéficiaires du rSa plus ou moins éloignés de l'emploi. La participation à ces actions permet de lever des freins importants, de se remobiliser, de valoriser des talents et de développer des capacités d'entraide au sein des groupes ; pour certains, il s'agit de la première étape d'un processus de revalorisation sociale. Ces actions permettent aux personnes de renouer avec des liens sociaux, de retrouver une confiance en elles, d'amorcer des démarches concrètes dans le domaine de la santé, la préparation d'un projet professionnel, l'inscription dans des activités de bénévolat, voire l'accès à un emploi.

Les descriptifs des 7 actions en reconduction présentées ainsi que leurs bilans font l'objet d'une annexe, sous forme d'un tableau joint (porteur du projet, intitulé, objectif et description de l'action, public concerné, subvention).

Dans la même logique que les projets CTSA, micro-actions de groupe, et compte tenu de l'orientation politique résolument tournée vers l'emploi, une expérimentation de deux actions portées par Manne Emploi à COLMAR et Réagir à ILLZACH a été conduite sur le dernier trimestre 2018. Elles ont pour objet de répondre à un besoin de mobilité, frein majeur à l'insertion par la participation à des ateliers d'évaluation des capacités et la préparation au code de la route. Au vu de leurs bilans, il est proposé de les reconduire en 2019 (détails en annexe). Ces actions de mobilisation collective interviennent de manière complémentaire à l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité.

La Présidente de la 10^{ème} commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer :

- pour les sept projets, présentés sur les 7 CTSA du département, des aides pour un montant global de 19 177 €,
- pour les deux actions de levée des freins à la mobilité, des aides pour un montant global de 20 608 €.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 39 785 € pour les sept projets CTSA et les deux actions de levée des freins à la mobilité, tels que détaillés dans le tableau annexé au rapport,
- autoriser leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes :

- soit 19 177 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574,
- soit 20 608 €, seront prélevées sur le Programme H812 - Chapitre 017-Fonction 564- Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT